



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2025

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 14

Nombre de Conseillers représentés : 0

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 22h05

DATE DE CONVOCATION
09/09/2025

AFFICHAGE LE
29/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 septembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 9 septembre 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Nicolas Métivier, Gaël Marandin, Francis Meuterlos, Samuel Péridy, Estelle Remacle, Florence Collino, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Bénédicte Lavier, Hervé Lacroix, Vanessa Jeannin.

Excusés :

Absent : Marlène Benoit.

Pouvoirs :

Secrétaire : Laurent Poncet

CONVENTION LOGEMENTS SAISONNIERS

M. le Maire soumet au conseil la convention pour le logement des travailleurs saisonniers proposée en application de l'article L. 301-4-1 du code de la construction et de l'habitation entre la commune de Métabief et l'État.

La loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (modifiée par la loi ÉLAN) prévoit que toute commune ayant reçu la dénomination de « commune touristique » conclut, dans un délai de trois ans, une convention avec l'État pour le logement des travailleurs saisonnier.

Cette convention est élaborée sur la base d'un diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers.

Pour Métabief, M. le Maire a préparé cette convention en association avec le Service Coordination, Sécurité et Conseil aux Territoires de la Direction Départementale des Territoires du Doubs.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (Sandrine Boillot) :

- approuve la convention pour les logements saisonniers
- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,
Le Maire,
Gérard DEQUE

